APNER

Chez Albert MATHIEU
05150 Saint André de Rosans

Saint André de Rosans, le 04 novembre 2010

Monsieur le Préfet
Bureau du développement durable et
des affaires juridiques
Préfecture
Rue St Arey
05000 GAP

Objet :
signalement de pollution sur le site de Sorbiers

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les faits suivants : les samedi et dimanche dernier (30 et 31 octobre), plusieurs personnes passant à proximité du site de Sorbiers ont remarqué qu'un flot important de liquide s'écoulait depuis le haut de la digue protégeant l'ancien casier à déchets. Ces écoulements très abondants ont provoqué des ravines importantes tout au long de la digue. Par contre, il n'y a pas de trace d'écoulement au dessus du site (voir photos).

Dans la mesure ou le site est normalement préservé d'un tel écoulement d'eau de ruissellement par une ceinture de fossé, la seule explication possible est que le casier de déchets est rempli d'eau et qu'il déborde. Les rejets sont alors composés d'eau de pluie et de lixiviats.

Cela pose le problème de la pollution extérieure et de l'étanchéité de la couverture du site, car il ne devrait pas être possible que le casier à déchets soit plein d'eau. D'autant moins que le 27 octobre, le président du SMICTOM a affirmé lors d'une réunion publique de notre association, qu'il n'y avait plus de lixiviats dans ce casier.

La couverture du site n'est donc pas étanche et cela explique les débordements. Il n'est pas sûr que la digue résiste longtemps à ce traitement et il nous semble qu'il existe un risque de rupture.

Nous souhaiterions que vous nous teniez informé des suites que vous voudrez bien donner à notre courrier.
Dans l'attente de réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour l'APNER : son Président : Albert Mathieu